

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1109 27 mai 2010

SOMMAIRE

ALTERIS Luxembourg53221	Inter Industrie S.A
ALTERIS Luxembourg SA53221	I.T.E. Holding S.A53231
Arnoweb S.A 53186	Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l 53232
Bluximo S.A	Lactus Soparfi S.A 53202
Bronipar S.A53227	MSEOF Airport S.à r.l
Caluximo S.A53229	Optibase Real Estate Europe53232
Car Shoe S.A 53208	Outbox 53220
Car Shoe S.A 53202	Persi 2 C S.A53223
CBLUXIMO S.A53229	Prospera Senectute Fund Sicav-SIF 53208
D-FinPar Soparfi S.A 53231	Ramillies S.A 53204
Diaverum Pooling GP53204	Safeway Properties S.A53205
Diaverum Pooling GP & Co., SCA 53231	Salon Ferny Sàrl53230
Domanial S.A53204	SEB 5 - SICAV - FIS53186
Drep Luxembourg S.à r.l 53232	SGBT European Citius Investments S.A.
Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à	53206
r.l 53220	Solvay Pharma Finance S.à.r.l 53231
Ercy S.A53205	Soparsec S.A., SPF53203
Farringdon Capital Management S.A 53230	Sukhmani Property S.à r.l 53209
Fiduciaire et Agence de Services S.A 53226	Tandem Partners S.à r.l 53230
Flight Butler53207	
Floralpina Europa S.A53187	de patrimoine familial53229
Generali North American Holding 1 S.à r.l.	VLUXIMO S.A53225
53187	Wertinvest Central Europe53223
Hanreyth Holding S.A 53206	Worms 53228
Helen Holdings S.A., SPF53203	WRI Nominees Limited53208
IAE Co Limited53186	
Institut de Recherches et d'Etudes Nota-	
riales Européen (I.R.E.N.E.)53225	



SEB 5 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 131.694.

Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Hauptversammlung der Aktionäre vom 12. April 2010

Die Versammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., als gesetzliche Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009/2010 wiederzuwählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054555/11.

(100055214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Arnoweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.316.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2010

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Carlo Maria VISMARA, dirigeant de sociétés, né le 7 septembre 1957 à Milano, Italie, demeurant au 65, Via Correggio, Milano, Italie, Président du Conseil d'Administration;
- M. Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, né le 1 ^{er} avril 1961, à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur;
- M. Guy HARLES, avocat, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Administrateur;
- M. Pierre HAYOZ, dirigeant de sociétés, né le 24 octobre 1959 à Neuchâtel, Suisse, demeurant professionnellement à Rigistrasse 10, CH-6304 Zug, Suisse, Administrateur;
- M. Thierry LESAGE, avocat, né le 11 octobre 1969, à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Administrateur;
- M. Paolo ROMANELLO, dirigeant de sociétés, né le 11 novembre 1967 à Udine, Italie, demeurant au 2, Via Poma, 27100 Pavia, Italie, Administrateur;

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054599/28.

(100055948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

IAE Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.557.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité IAE CO LIMITED, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 3 juin 2009,

Le même jugement a nommé juge-commissaire, Madame Carole KUGENER juge, et liquidateur Maître Réjane JOLI-VALT-DA CUNHA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal, la déclaration de leurs créances avant le 6 mai 2010.



Pour extrait conforme Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA Le Liquidateur

Référence de publication: 2010054071/20.

(100055621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Floralpina Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.878.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société anonyme FLORALPINA EUROPA S.A, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande Duchesse Charlotte, de fait inconnu à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire, Madame Carole KUGENER juge, et liquidateur Maître Réjane JOLI-VALT-DA CUNHA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal, la déclaration de leurs créances avant le 6 mai 2010.

Pour extrait conforme Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA Le Liquidateur

Référence de publication: 2010054073/20.

(100055623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Generali North American Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.422.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.471, represented by virtue of a proxy given to Mr Kristof Meynaerts, lawyer, under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (the "Sole Shareholder").

Such appearing party is the sole shareholder of "Generali Northern America Investments S.A.", an umbrella specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated in the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law") and the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.422 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 28 October 2009, number 2114.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 21.9 of the articles of incorporation of the Company and of article 67 of the 1915 Law:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public company ("société anonyme" – S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from 'Generali Northern America Investment S.A.' into 'Generali North American Holding 1 S.à r.l.'.



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and hence amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.
 - 3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities:
 - 3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;
- 3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:
- (a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;
- (b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;
- (c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law; and
- 3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, to perform transactions which are necessary to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to make further amendments to the articles of incorporation of the Company so that the restated articles of incorporation shall read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate Name. As of 16 April 2010, the company shall exist as a private limited liability company under the name of "Generali North American Holding 1 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the 1915 Law, as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles of Incorporation").

2. Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.
- 2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, (as such terms are defined in Article 9.1) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision, as to the transfer abroad of the registered office, will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.
 - 2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.



- 3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities:
- 3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;
- 3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:
- (a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;
- (b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;
- (c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law; and
- 3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, to perform transactions which are necessary to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at fifty thousand USD (USD 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) class A shares with a par value of one USD (USD 1.-) each (each share of any class hereafter referred to as a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.4 All Shares have equal rights.
- 5.5 The number of Shareholders in the Company must not exceed 100 and no natural persons may become Shareholders.
- 5.6 All Shares issued by the Company are, if subscribed and fully paid in, redeemable at any time upon request by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers. For the avoidance of doubt, no Shareholder has the right to request redemption of any Shares. The redemption of the Shares of a given Class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the 1915 Law (distributable funds including the Share Premium Account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined in Article 5.14).
- 5.7 The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled as foreseen under article 49-3 of the 1915 Law and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The Shareholders agree that the redemption of the Shares of a given Class, decided by the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation, respects their right to equal treatment by the Company.
- 5.8 The redemption price of Shares of a given Class (the "Redemption Price") is calculated by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, or by such person appointed, directly or indirectly, by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, on the basis of the net asset value of the corresponding Investment calculated on the bank business day immediately preceding the sending of the Redemption Notice (as such term is defined in Article 5.11). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.
- 5.9 The net asset value of the Shares of a given Class shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that valuation day, by the number of Shares of a given Class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, determines to be fair and reasonable.



- 5.10 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future Shareholders.
- 5.11 At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered Shareholder of the Class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the Share register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears in the Share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.
- 5.12 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- 5.13 The Shares to be issued pursuant to this Article 5 may be of different Classes, as the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders who will in turn decide deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.
- 5.14 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each Class of Shares relates. For the avoidance of doubt an Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the Shareholders of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.
- 5.15 The Company shall have the right, subject to applicable law, in the event the value of the Investment of a particular Class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Shares of the Class corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

6. Art. 6. Classes of Shares.

- 6.1 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may, at any time, propose to the general meeting of Shareholders to issue different classes of Shares (the "Classes") which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription, minimum investment, subsequent holding requirements, target Investors and distribution policy applying to them or in other characteristics. The general meeting of the Shareholders shall deliberate on such proposal in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.
 - 6.2 If multiple Classes of Shares are issued, the assets attributable to such Classes shall commonly be invested.
 - 6.3 Shareholders of the same Class will be treated equally pro rata to the number of Shares held by them.
- **7. Art. 7. Shares Indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Art. 8. Transfer of Shares.

- 8.1 In the case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.
- 8.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Chapter III. - Management

9. Art. 9. Appointment of Managers.

- 9.1 The Company shall be managed by one manager (the "Sole Manager") or more manager(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers"). Furthermore, they will be designated as "A Managers" or "B Managers". A Managers and B Managers shall have the same powers except if expressly stated otherwise in the Articles of Incorporation.
- 9.2 The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period determined by such general meeting of Shareholders and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Manager may seek reappointment. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

10. Art. 10. Administration.

10.1 The Board of Managers shall choose from among its members a chairman.



- 10.2 The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers but in his absence or incapacity to act, the Managers present may appoint any one of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.
- 10.3 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.
- 10.4 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not be Managers or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.
- 10.5 The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any two (2) Managers, either in Luxembourg or at the place indicated in the notice of meeting.
- 10.6 Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least five (5) business days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.
- 10.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Manager as his or her proxy.
- 10.8 Any Manager who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Board of Managers by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 10.9 The Board of Managers can deliberate or act validly only if a simple majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers (the "Simple Majority Quorum"). If the Simple Majority Quorum is reached, decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that such decisions receive the approval of the majority of the A Managers present or represented at such meeting.
- 10.10 Resolutions signed by all Managers will be valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.
- 10.11 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his or her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by any two (2) Managers.
- 10.12 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) Managers or by a Manager together with the secretary, or the alternate secretary.

11. Art. 11. Powers of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, shall have the power to determine the course and conduct of the management and business affairs of the Company.
- 11.2 It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

12. Art. 12. Representation of the Company.

12.1 The Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the joint signature of two (2) Managers, at least one of them being an A Manager, or by an individual signature if, and only if, such individual signatory authority has been delegated by the Board of Managers to the managing director, an officer or any other person(s).

13. Art. 13. Delegation and Agent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

13.1 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, including the right to sign on behalf of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company or to other persons, who in turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

14. Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity.



14.2 In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company other than that arising out of the fact that he or she is a manager, officer or employee or holder of securities or other interests in the counterparty, such Manager or officer shall, in the case of plurality of Managers, make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Manager's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

15. Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company may indemnify any Manager or officer and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a unitholder or a creditor and in relation to which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

16. Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholder(s).

- 16.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 16.2 In the case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares that he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 16.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 16.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 16.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 16.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter these Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17.Art. 17. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.

- 17.1 The Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.
 - 17.2 The relevant provisions of Article 16 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.
- 17.3 Each Share is entitled to one (1) vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Manager.
- 17.4 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Class are passed by a simple majority vote of the Shares present or represented.
- 17.5 Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the 1915 Law.

Chapter V. - Business Year

18. Art. 18. Business Year.

- 18.1 The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.
- 18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, and the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



19. Art. 19. Distribution Right of Shares.

- 19.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 19.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles of Incorporation, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose that cash available for remittance be distributed.
- 19.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7.
- 19.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including the Share Premium Account), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of Shares in proportion of all outstanding Shares.
- 19.5 The Shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and normal practice.
- 19.6 The Available Amount related to a specific Class of Shares will be available for distributions to the holders of that specific Class of Shares (to which the Investment relates).

Chapter VI. - Liquidation

20. Art. 20. Dissolution and Liquidation.

- 20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 20.3 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in Article 19.
- 20.4 Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant Class of Shares in proportion to their respective holdings of such Shares.
 - 20.5 For the purposes of Article 20.4:
- 20.5.1 any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;
- 20.5.2 any liabilities or expenses of the Company not falling within Article 20.5.1 shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;
- 20.5.3 in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under Articles 20.5.1 and 20.5.2 exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 20.5, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by Articles 20.5.1 and 20.5.2).
- 20.6 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

21.Art. 21. Termination, Division and Amalgamation of Classes.

21.1 In the event that, for any reason, the value of the net assets of any Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, to be the minimum level for such Class to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Class which would have material adverse consequences on the investments of that Class, or as a matter of economic rationalization or for any other reason, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders of a Class (the "Contributing Class") to allocate the assets of such Class to those of another existing Class within the Company (the "Absorbing Class") and to re-designate the Shares of the Contributing Class as Shares of the Absorbing Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of both the



Contributing Class and the Absorbing Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

- 21.2 Under the same circumstances as provided in Article 21.1, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders of a Class to reorganise a Class by means of a division into two or more Classes. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the relevant Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.
- 21.3 A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Class to another Class within the Company shall require a resolution of the Shareholders of the Classes concerned. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Classes concerned deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

Chapter VII. - Applicable Law

22. Art. 22. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) dismiss Mr Benoit Prat-Stanford, Mr Christoph Schumacher, Mrs Federica Salvini and Mrs Marylene Alix as directors of the Company; and (ii) appoint the following persons as 'A Managers' of the Company, all with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr Benoît Prat Stanford, professionally residing at 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France;
- Mrs Federica Salvini, professionally residing at 2, Via Meravigli, I-20123 Milan, Italy;
- Mr Christoph Schumacher, professionally residing at 19-23, Tunisstraße, D-50667 Cologne, Germany;
- Mrs Marylène Alix, professionally residing at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Marco d'Orazio, professionally residing at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'année deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l.», une société à responsabilité anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.471, représentée en vertu d'une procuration donnée à Monsieur Kristof Meynaerts, juriste, sous seing privé, et portant la mention "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement ("L'Actionnaire Unique").

La comparante est l'actionnaire unique de «Generali North America Investments S.A.», un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société anonyme et régi par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.422 et constituée en vertu d'un acte notarié en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 28 octobre 2009, numéro 2114 ("La Société").

La comparante, représentant l'ensemble du capital social, prend par la présente les résolutions suivantes en conformité aux dispositions de l'article 21.9 des statuts de la Société et de l'article 67 de la Loi de 1915:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier la forme légale de la Société, dans le but de modifier celle-ci d'une société anonyme (S.A.) à une société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier la dénomination de la Société de "Generali Northern America Investment S.A." en "Generali North American Holding 1 S.à r.l.".



Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de modifier l'objet social de la Société et conséquemment de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" 3. Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (en particulier, terrains et immeubles ainsi que les droits équivalents à la propriété immobilière ("Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.
 - 3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut de manière accessoire réaliser les activités suivantes:
 - 3.2.1 acquérir, détenir et disposer de tout type d'actif nécessaire pour gérer les avoirs immobiliers énumérés ci-dessus;
- 3.2.2 apporter toute assistance financière, que ce soit sous la forme de prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toute autre société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société (les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier et en particulier:
- (a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment et de manière non exhaustive, par l'émission, des titres de dette ou de capital, convertibles ou non;
- (b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une Société Apparente luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- (c) accorder toutes garanties pour tout emprunt sous la forme de, notamment mais de manière non exhaustive, toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des investissements et/ou avoirs immobiliers (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées dans les limites et conformément aux dispositions de la Loi luxembourgeoise;
- 3.2.3 réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ainsi que les opérations liées directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de son objet dans les secteurs décrits ci-dessus."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de procéder à des modifications supplémentaires des statuts de la Société afin que les statuts modifiés soient les suivants:

"Titre I er . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

1. Art. 1 er . Forme - Dénomination. A compter du 16 avril 2010 la société sera constituée comme société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Generali North American Holding 1 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la Loi de 1915, ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, (tels que définis à l'Article 9.1) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance.
 - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (en particulier, terrains et immeubles ainsi que les droits équivalents à la propriété immobilière ("Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.



- 3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut de manière accessoire réaliser les activités suivantes:
- 3.2.1 acquérir, détenir et disposer de tout type d'actif nécessaire pour gérer les avoirs immobiliers énumérés ci-dessus;
- 3.2.2 apporter toute assistance financière, que ce soit sous la forme de prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toute autre société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société (les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier et en particulier:
- (a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment et de manière non exhaustive, par l'émission, des titres de dette ou de capital, convertibles ou non;
- (b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une Société Apparente luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- (c) accorder toutes garanties pour tout emprunt sous la forme de, notamment mais de manière non exhaustive, toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des investissements et/ou avoirs immobiliers (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées dans les limites et conformément aux dispositions de la Loi luxembourgeoise;
- 3.2.3 réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ainsi que les opérations liées directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de son objet dans les secteurs décrits ci-dessus.
 - 4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts Sociales

5. Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille USD (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) Parts Sociales de la Classe A ayant chacune une valeur nominale d' un US dollar (USD 1,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".
- 5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions relatives à la manière d'utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts.
- 5.3 La Société peut, de manière non exhaustive, accepter des actions ou autres contributions sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en considération des contributions et peut attribuer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à la manière d'utiliser ces comptes doivent être prises par le ou les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts. Pour éviter toute confusion, ces décisions ne doivent pas nécessairement affecter les montants versés au contribuant.
 - 5.4 Toutes les Parts Sociales portent des droits égaux.
 - 5.5 Le nombre des Associés de la Société ne peut excéder 100 et aucune personne physique ne peut devenir Associé.
- 5.6 Toutes les Parts Sociales émises par la Société peuvent, lorsqu'elles sont souscrites et entièrement libérées, être rachetées à tout moment à la demande du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance. Pour éviter toute confusion, aucun Associé n'a le droit de demander le rachat de ses Parts Sociales. Le rachat des Parts Sociales d'une Classe donnée ne peut être réalisé qu'en utilisant les sommes disponibles pour les distributions conformément à la Loi de 1915 (les fonds distribuables comprennent le Compte de Prime d'Emission) et qui sont le résultat de la réalisation totale ou partielle et/ou autre revenu de l'Investissement (tel que définit à l'Article 5.14) qui s'y rapporte.
- 5.7 Les Parts Sociales qui ont été rachetées doivent être immédiatement annulées comme prévu à l'article 49-3 de la Loi de 1915 et comme tel, ne portent pas de droits de vote, et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou produits de liquidation. Les Associés acceptent que le rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée, décidé par l'assemblée générale des Associés délibérant de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, respecte leur droit à un traitement équitable par la Société.
- 5.8 Le prix de rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée (le "Prix de Rachat") est calculé par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, ou par toute personne désignée, directement ou indirectement, par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, sur base de la valeur nette d'inventaire de l'Investissement correspondant calculé au jour ouvrable bancaire précédant immédiatement l'envoi de la Convocation de Rachat (telle que définie à l'Article 5.11). Le Prix de Rachat peut être payé par distribution en espèces ou distribution en nature ou une partie en espèce et une partie en nature.
- 5.9 La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales d'une Classe donnée doit être exprimée par Part Sociale et doit être déterminée pour tout jour d'évaluation en divisant les actifs nets de l'Investissement correspondant, correspondant à la juste valeur de marché des actifs sousjacents de l'Investissement moins les engagements reliés à cet Investissement à la fermeture des affaires en ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts Sociales de la Classe donnée émises et en circulation à cette fermeture des affaires. La juste valeur de marché des actifs sousjacents de l'Investissement peut être également



déterminée de toute autre manière que le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, considère juste et raisonnable.

- 5.10 Dans l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, relative au calcul du Prix de Rachat est définitive et engage la Société et les Associés présents, passés et futurs.
- 5.11 Au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, une convocation écrite doit être envoyée par courrier recommandé ou courrier internationalement reconnu comme immédiat à chaque Associé nominatif de la Classe des Parts Sociales à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des Associés de la Sociétés, notifiant ce porteur de parts le nombre de Parts Sociales à racheter, en indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour présenter les Parts Sociales à la Société pour le rachat (cette convocation est ci-après désignée comme la "Convocation de Rachat"). Le Prix de Rachat de ces Parts Sociales doit être payé pour le compte de la personne dont le nom apparaît dans le registre des Parts Sociales comme en étant le propriétaire sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Associé avant la date de rachat.
- 5.12 Le capital social peut être modifié à tout moment sur approbation de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- 5.13 Les Parts Sociales à émettre en vertu de cet Article 5 peuvent être de Classes différentes, sur proposition du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, faite aux Associés qui décideront à leur tour en délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts. Les produits relatifs à l'émission de chaque Classe de Parts Sociales doivent être investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, pour l'Investissement établit relativement à la Classe ou aux Classes de Parts Sociales correspondantes.
- 5.14 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, doit identifier les portefeuilles d'avoirs appropriés constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque Classe de Parts Sociales se rapporte. Pour éviter toute confusion, un Investissement comprend la détention de parts dans un investissement déterminé ainsi que les produits résultant de la réalisation de cet investissement déterminé. Entre les Associés, chaque portefeuille d'avoirs doit être investi dans l'intérêt exclusif de la Classe de Parts Sociales correspondante. La Société doit être considérée comme une seule entité juridique; cependant, à l'égard des tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les Associés d'une Classe déterminée sont exclusivement responsables de tous les engagements attribuables à l'Investissement sous-jacent de cette Classe, conformément aux dispositions du droit et des arrangements contractuels applicables.
- 5.15 La Société a le droit, dans le respect du droit applicable, dans le cas où la valeur de l'Investissement d'une Classe de Parts Sociales donnée deviendrait inférieure à la valeur d'acquisition correspondante, entraînant une perte pour la Société, de choisir, à sa discrétion, de racheter les Parts Sociales de la Classe correspondant à cet Investissement ainsi que tous titres de dette émis pour financer l'acquisition de cet Investissement, et par conséquent, de transférer et affecter à ou aux détenteurs de ces parts ou titres de dette, l'Investissement concerné.

6. Art. 6. Classes de Parts Sociales.

- 6.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, peut, à tout moment, proposer à l'assemblée générale des Associés d'émettre des Classes de Parts Sociales différentes (les "Classes") qui peuvent différer, entre autre, dans leur structure de frais, souscription, investissement minimum, conditions de détention ultérieures, Investisseurs visés et politique de distribution applicable ou par rapport à d'autres caractéristiques. L'assemblée générale des Associés délibère sur cette proposition de la manière prévue pour la modification de ces Statuts.
 - 6.2 Si plusieurs Classes de Parts Sociales sont émises, les avoirs attribués à ces Classes doivent être investis en commun.
- 6.3 Les Associés d'une même Classe doivent être traités de la même manière proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par eux.
- **7. Art. 7. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Art. 8. Transfert des Parts.

- 8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.
- 8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre III. - Gérance

9. Art. 9. Nomination des Gérants.

9.1 La Société est administrée par un gérant (le "Gérant Unique") ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérants (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance"). En outre, ils



peuvent être désignés en qualité de "Gérant A" ou "Gérant B". Les Gérants A et les Gérants B ont les mêmes pouvoirs sauf si les Statuts en disposent autrement.

9.2 Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés pour une période déterminée par cette assemblée générale des Associés et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un Gérant peut chercher à se faire ré-élire. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés.

10. Art. 10. Administration.

- 10.1 Le Conseil de Gérance élit un président parmi ses membres.
- 10.2 Le président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Gérants présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette réunion.
- 10.3 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Gérant et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.
- 10.4 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Gérants ou des Associés. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.
- 10.5 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) Gérants, soit au Luxembourg soit au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.
- 10.6 Pour toute réunion du Conseil de Gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, sera remis à tous les Gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Gérant. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures mentionnés dans un échéancier préalablement adopté sur décision du Conseil de Gérance.
- 10.7 Un Gérant peut participer activement à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre Gérant comme son mandataire.
- 10.8 Un Gérant qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil de Gérance par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.
- 10.9 Le Conseil de Gérance ne délibère et n'agit valablement que si une majorité simple des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance (le "Quorum de Majorité Simple"). Si le Quorum de Majorité Simple est atteint, les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés, à condition que de telles décisions reçoivent l'approbation de la majorité des Gérants A présents ou représentés.
- 10.10 Les résolutions signées par tous les Gérants seront aussi valides et effectives que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similés ou e-mails.
- 10.11 Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance est signé par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux (2) Gérants.
- 10.12 Des copies ou extraits des ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signés par le président ou par deux (2) Gérants ou encore par un Gérant et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

11. Art. 11. Pouvoirs du Gérant Unique, ou, en cas de Pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, a le pouvoir de déterminer le cours et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.
- 11.2 Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

12. Art. 12. Représentation de la Société.

12.1 La Société est engagée par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants de la Société, au moins l'un d'eux étant un Gérant A, ou par une signature individuelle si, et seulement si, ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance à un administrateur délégué, à un agent ou à toute autre personne.



Art. 13. Délégation et Agent du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance.

13.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion quotidienne et des affaires de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société, à des agents de la Société ou autres personnes, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Conflit d'Intérêts.

- 14.1 Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) ou agent(s) de la Société détient/détiennent, par l'intermédiaire d'un parent, un intérêt dans cette autre société ou entreprise, ou est/sont gérant(s), agent(s) ou employé (s) de telle autre société ou entité légale.
- 14.2 Dans l'hypothèse où un Gérant ou un agent de la Société puisse avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, autre que celui provenant du fait qu'il est gérant, agent, employé ou titulaire de valeurs mobilières ou d'autres intérêts dans la contrepartie, ce Gérant ou cet agent doit, en cas de pluralité de Gérants, porter à la connaissance du Conseil de Gérance l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Gérant ou un agent pourrait y avoir, sont rapportés dès la prochaine assemblée des Associés.

15. Art. 15. Indemnisation.

15.1 La Société peut indemniser un Gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été Gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est associé ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de méconduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

16. Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.

- 16.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 16.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 16.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 16.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 16.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 16.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 16.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17. Art. 17. Assemblées Générales des Associés d'une Classe ou de Classes de Parts Sociales.

- 17.1 Les Associés de toute Classe peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer sur toute matière relevant exclusivement de cette Classe.
 - 17.2 Les dispositions adéquates de l'Article 16 s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.
- 17.3 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote conformément au droit luxembourgeois et à ces Statuts. Les Associés peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fac-similé à une autre personne qui ne doit pas être un Associé et qui peut être un Gérant.
- 17.4 Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Associés d'une Classe sont prises à la majorité simple des Parts Sociales présentes ou représentées.



17.5 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, affectant les droits des Associés d'une Classe vis-à-vis des droits des Associés d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Associés de cette Classe ou ces Classes conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

Titre V. - Exercice Social

18. Art. 18. Exercice Social.

- 18.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 18.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, et celui-ci, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 18.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

19. Art. 19. Droit de Distribution des Parts.

- 19.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 19.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 19.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 16.7.
- 19.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris le Compte de Prime d'Emission), mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses non affectés de la Société seront assignés entre les différentes Classes de Parts Sociales proportionnellement aux Parts Sociales émises et en circulation.
- 19.5 Les Associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique normale luxembourgeoise.
- 19.6 Le Montant Disponible qui se rapporte à une Classe déterminée de Parts Sociales sera disponible pour les distributions aux détenteurs de Parts Sociales de cette Classe déterminée (à laquelle l'Investissement se rapporte).

Titre VI. - Liquidation

20. Art. 20. Dissolution et Liquidation.

- 20.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 20.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des Associés, nommés sur résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire dans la résolution du ou des Associés ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des avoirs et le payement des engagements de la Société, étant entendu que le surplus de liquidation de la Société doit être calculé et écoulé de la manière prévue à l'Article 19.
- 20.4 Tout surplus de liquidation compris dans chaque Investissement, après payement des engagements de la Société, doit être distribué entre les détenteurs de Parts Sociales de la Classe concernée au prorata de leur détention respective de ces Parts Sociales.
 - 20.5 Dans le cadre de l'Article 20.4:
- 20.5.1 tous engagements ou dépenses de la Société attribuables à, ou encouru à l'égard d'un Investissement doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs qui font partie de l'Investissement concerné;
- 20.5.2 tous engagements ou dépenses de la Société qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'Article 20.5.1 doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs de l'Investissement au prorata de la valeur des actifs qui y sont compris respectivement;
- 20.5.3 dans le cas où les engagements ou dépenses à appliquer en réduction d'un Investissement déterminé en vertu des Articles 20.5.1 et 20.5.2 excéderaient la valeur de cet actif, la valeur de cet actif doit être considérée comme nulle pour les besoins de cet Article 20.5, et ce déficit doit être appliqué en réduction de l'autre Investissement au prorata de



la valeur des actifs qui y sont compris respectivement (cette valeur étant calculée, pour chaque actif, après avoir d'abord effectué les réductions requises par les Articles 20.5.1 et 20.5.2).

20.6 Toutes les matières qui ne sont pas traitées par ces Statuts doivent être déterminées conformément à la Loi de 1915.

21. Art. 21. Résiliation, Scission et Fusion de Classes.

- 21.1 Lorsque pour toute raison la valeur des actifs nets de toute Classe a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, comme étant le seuil minimum pour que cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou lors d'un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire relatif à cette Classe qui aurait des répercussions matérielles défavorables sur les investissements de cette Classe, ou par mesure de rationalisation économique ou pour toute autre raison, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut proposer aux Associés d'une Classe (la "Classe Absorbée") d'affecter les actifs de cette Classe à ceux d'une autre Classe existante de la Société (la "Classe Absorbante") et de re-désigner les Parts Sociales de la Classe Absorbée comme étant des Parts Sociales de la Classe Absorbante (après une scission ou consolidation, si nécessaire, et le payement du montant correspondant à toute partie de droits des Associés). Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés tant de la Classe Absorbée que de la Classe Absorbante de la manière prévue pour modifier ces Statuts.
- 21.2 Dans les mêmes circonstances que celles décrites à l'Article 21.1, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut proposer aux Associés d'une Classe de réorganiser une Classe par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Classes. Une telle décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.
- 21.3 L'apport de l'actif et du passif attribuables à toute Classe à une autre Classe au sein de la Société devra être approuvé par une résolution des Associés des Classes concernées. Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

Titre VII. - Loi Applicable

22. Art. 22. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915."

Cinquième résolution

- L'Actionnaire Unique résout de (i) démettre Monsieur Benoit Prat-Stanford, Monsieur Christoph Schumacher, Madame Federica Salvini et Madame Marylène Alix en tant qu'administrateurs de la Société; et (ii) nommer les personnes suivantes en tant que 'Gérants A' de la Société, tous avec effet immédiat et pour une durée illimitée:
- Monsieur Benoît Prat Stanford, ayant sa résidence professionnelle au 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France:
 - Madame Federica Salvini, ayant sa résidence professionnelle au 2, Via Meravigli, I-20123 Milan, Italie;
- Monsieur Christoph Schumacher, ayant sa résidence professionnelle au 19-23, Tunisstraße, D-50667 Cologne, Allemagne;
- Madame Marylène Alix, ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Marco d'Orazio, ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. MEYNAERTS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2010. Relation: EAC/2010/4686. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010052639/805.

(100066119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.



Car Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 81.196.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 25 septembre 2009

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 25 septembre 2009 a pris la résolution suivante:

- radiation de Monsieur Patrizio Bertelli, Via Poggio Mendico 11, Arezzo, Italy, et Monsieur Antonio F. Moretti, Via dei Setteponti 1, Arezzo, Italy, en tant qu'Administrateurs gérants avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010054176/14.

(100055483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Inter Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 73.396.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire a révoqué le mandat d'administrateur de Contact Invest SA, avec siège social à L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue St. Michel avec effet immédiat.

Monsieur Dall'Arche Bruno, directeur de sociétés, demeurant à F-57530 Colligny, 2, rue de la Source est nommé administrateur. Son mandat viendra à échéance au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme

INTER INDUSTRIE SA

Référence de publication: 2010054081/15.

(100055156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Lactus Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.773.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le treize avril.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme "RINOPYL HOLDING S.A.", (RC B 52.936) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111 rue Pierre Krier, lui-même représenté par Madame Joëlle REU-TER-LAMESCH, salariée, demeurant à Beckerich,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "LACTUS SOPARFI S.A.", avec siège à L- 1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, (RCS B No 94.773), constituée suivant acte notarié du 27 juin 2003, publié au Mémorial C No 880 du 28 août 2003.
- que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société.
- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;
 - qu'elle donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux-comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute;



Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: REUTER-LAMESCH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 15 avril 2010. Relation: EAC/2010/4372. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 19 avril 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010055923/39.

(100057480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Joseph WINANDY demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Koen LOZIE, 61 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

Pierre SCHILL, 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010054087/20.

(100055406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mars 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.



Pour copie conforme J. WINANDY / COSAFIN S.A Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010054094/22.

(100055361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Diaverum Pooling GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 139.609.

EXTRAIT

Le conseil de gérance a décidé en date du 13 avril 2010 de transférer le siège social de la Société, du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au Le Dôme, entrée C, 2 ème étage, 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054504/12.

(100055748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Domanial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale orinaire qui s'est tenue le 10 mars 2010 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 itzig

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010054099/21.

(100055358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 19 avril 2010 et d'une résolution du Conseil d'Administration du même jour, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4 ^{ème} étage, L-2449 Luxembourg
 - Administrateurs:
- * Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Derek Stuart Ruxton.
- * Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Diégo Prétus Labayen.



- * Madame Anna Meunier De Meis, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Gabriel Prétus Beccera.
 - Commissaire aux comptes:
- * La société MRM Consulting S.A., demeurant au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4 ème étage, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaires aux comptes de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans, en remplacement de la société DEBELUX AUDIT S.A.R.L.
 - Administrateur délégué:
- * Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur délégué de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Derek Stuart Ruxton.
 - * Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

RAMILLIES S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010054502/33.

(100055761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Safeway Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 avril 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE, demeurant au 61, Grand-Rue à 8510 Redange-sur-Attert, et de COSAFIN SA., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.122010.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLO-VER, Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency, en remplacement de V.O. CON-SULTING LUX S.A., pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010054109/20.

(100055347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Ercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 115.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1 er avril 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Josef STIRNIMANN et Joseph WI-NANDY, Administrateurs sortants ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur M. Koen LOZIE, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue, en remplacement de M. Jean QUINTUS.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.



Pour copie certifiée conforme J. STIRNIMANN / K. LOZIE Président / Administrateur

Référence de publication: 2010054111/19.

(100055343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 105.772.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 22 mars 2010

Résolution unique

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du Commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

S.G.B.T. EUROPEAN CITIUS INVESTMENTS S.A.

Yves CACCLIN / Jean Patrick TRAN-PHAT / Régis MEISTER

Référence de publication: 2010054494/15.

(100055661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Hanreyth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 99.155.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le premier avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HANREYTH Holding avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 310 du 26 avril 2001, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99155

L'assemblée est ouverte à 16.40 heures et désigne comme président/scrutateur Monsieur Benoît DE BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte

lequel désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée, demeurant à La Roche, Belgique, Mousny 45,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1. Mise en liquidation de la société
- 2. Nomination d'un liquidateur
- 3. Approbation des comptes de liquidation
- 4. Décharge donnée aux administrateurs
- 5. Clôture de la liquidation de la société

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.



Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

L'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société et nomme Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte en tant que liquidateur.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation basés sur la situation comptable au 31 décembre 2009, date à laquelle la société n'a plus d'activité.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le liquidateur a préalablement réalisé les actifs avant la liquidation et qu'il n'existe plus aucun actif ne nécessitant d'acte de liquidation particulier.

Le liquidateur a pris les dispositions nécessaires de manière à ce que les provisions et les charges liées à la liquidation soient apurées.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge conseil d'administration pour son mandat et les tâches liées à la liquidation jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans au domicile du liquidateur.

Sixième résolution

L'assemblée prononce la clôture finale de la liquidation de la société anonyme HANREYTH Holding qui cessera d'exister avec effet au 31 décembre 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.50 heures.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 avril 2010 - WIL/2010/298 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010054112/72.

(100055570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Flight Butler, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juin 2009

- Monsieur Christian FRANÇOIS employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.



Fait à Luxembourg, le 19 juin 2009. Certifié sincère et conforme FLIGHT BUTLER J-F. DETAILE / C. BONVALET Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010054118/16.

(100055466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Car Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.196.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de Car Shoe S.A, du 25 septembre 2009

Le conseil d'admnistration de la Société a nommé, Madame Murielle Vincenti, demeurant Via Sione 4,6908 Massagno, Suisse, Monsieur Francesco Antonio Cassiano, demeurant Vicolo Torre 10,6982 Agno, Suisse, Monsieur Donatello Galli demeurant Via Elba 1, Milan, Italy, administrateurs de la Société jusqu'au 31 janvier 2012 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010054135/13.

(100055483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

WRI Nominees Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.021.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 février 2010 que Monsieur Luca Gallinelli a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat et que Madame Caria Alves Silva, née le 13 Septembre 1974 au Portugal et ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 12 février 2010.

A compter du 12 février 2010, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Mme Leonora Olivia Saurel De Sola, gérant A,
- M. Harald Charbon, gérant B,
- Mme Caria Alves Silva, gérant B,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

WRI NOMINEES LIMITED

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010054119/22.

(100055637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.553.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mars 2010:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- M. Enrico Braglia, Président et Membre, 11, Via Nagra, CH-6926 Montagnola
- M. Christian Bühlmann, Membre, 9, Op Bierg, L-8217 Mamer
- M. Thierry Triboulot, Membre, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Prospera Senectute Fund Sicav - SIF UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. Imwinkelried Michaela / Martin Rausch Executive Director / Associate Director Référence de publication: 2010054127/18.

(100055808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.680.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 30 mars 2010:

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 30 mars 2010, qu'il a été décidé de:

- 1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Adrien Blanc, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 31 mars 2010;
- 2. élire Monsieur Mathieu Demontoy, né le 12 mars 1977 à Aix-en-Provence, France, et demeurant au 11-13, rue Bremontier, F-75017 Paris, France, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 31 mars 2010, en remplacement de Monsieur Adrien Blanc, gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance est maintenant composée de quatre gérants à savoir Madame Judith Ajayi, Monsieur Martijn Bosch, Madame Wendy Lowe et Monsieur Mathieu Demontoy.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010054128/21.

(100055820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Sukhmani Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 152.531.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-one day of March.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bachmann Trust Company (New Zealand) Limited, a company incorporated under the laws of New-Zealand, having its registered office at 41 Shortland Street, Plaza Level, Auckland (New Zealand), registered at the New Zealand Trade and Company Registry under number 1423322, hereby represented by Me Nadia Adjeroun, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Geneva and dated March 26 th 2010, said proxy, after being initialized "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of Sukhmani Property S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Sukhmani Property S.à r.l. which shall have the status of a securitization company within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization (the "Securitization Law"), and which shall be governed by the Securitization law, the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Duration

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.



3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted at a simple majority of the casting votes.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

- 4.1. The purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning and to the fullest extent permitted by the Securitization Law and the Company may, in this context, acquire or assume, directly or indirectly, the risks, existing or future, relating to the holding of securities, receivables, debt instruments or bonds, whether downgraded ("distressed debt") or not, loans and assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as the risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties by issuing securities of which the value and the return depend on these risks, in one or more regular operations. The Company may assume those risks by acquiring the assets, the securities, the granting of guarantees or by committing itself in any other way. It may also dispose of the securities and other assets it holds, whether existing or future, to the extent permitted by the Securitization Law and these Articles.
- 4.2. The Company may also (i) acquire, hold and dispose of, in any form and by any means, whether directly or indirectly, participations, rights, interests, and commitments in Luxembourg or foreign entities, (ii) acquire, dispose of and invest in stocks, securities, assets, subscription rights, loans, bonds, notes, advances and other debt instruments or other transferable securities. The Company may grant pledges as well as any type of guarantees or securities to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.
- 4.3. The Company may borrow money in any form. Without prejudice to the foregoing, it may issue receivables, bonds, notes or any other debt instruments, certificates, stocks, beneficiary shares, warrants and other type of receivables or transferable securities.
- 4.4. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or any Affiliated Company.
- 4.5. The Company may enter into, execute, deliver or perform any swaps, forward contracts ("futures"), derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange risks, interest rate risks and other risks.
- 4.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares without nominal value.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.
 - 5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is evidenced by inscription in this register.

The Company will recognize only one holder per share. Joint-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.



- 6.3. Each share entitles its holder to take part in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.
- 6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Compartments, subordination and prohibition to seize the Company's assets or to petition for the Company's bankruptcy

Art. 7. Compartments.

- 7.1. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may create one or more compartments (the "Compartment(s)") corresponding to a separate portion of the Company's assets. Unless otherwise provided for in the decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be, each Compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. Decisions of the sole manager or the board of managers, as the case may be, relating to one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments to these Compartments, shall be effective towards any third party as of the date of such decisions.
- 7.2. Among Investors (as this term is defined below), each Compartment is treated as a separate entity. Rights of Investors or creditors of the Company which (i) have been designated as relating to a Compartment, on the creation of a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment which shall be exclusively available to satisfy such Investors or creditors, except if otherwise provided for in the decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Investors or creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.
- 7.3. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without triggering the liquidation of another Compartment of the Company or the Company itself.
- 7.4. The Company, acting in relation to any of its Compartments, may issue any kind of securities whose value or yield is linked to the assets and liabilities of the related Compartment (hereinafter the "Instruments"). Unless otherwise decided by the sole manager or the board of managers, as the case may be, holders of Instruments issued by a Compartment are not entitled to request the conversion of their Instruments into Instruments of another Compartment.
- 7.5. The term "Investors" shall refer to the largest extent and in a generic manner to any investor in the Company, having subscribed either to shares or fractional shares, debt instruments, notes, bonds or other financial instruments or also having granted loans or other guarantees to the Company.
- 7.6. Subject to any specific prohibitions or limitations provided for in the contractual documents to which the Company is a party (including in relation with the issuance of Instruments), the Company is authorized to assign its assets provided such assignment is approved by a resolution of (i) the general meeting of shareholders and (ii) the sole manager or the board of managers, each identifying the assets subject to assignment.

Art. 8. Subordination.

8.1. The sole manager or the board of managers may provide that the rights of the Investors and creditors may be subordinated to the payment of other Investors or creditors.

Art. 9. Prohibition to seize the assets of the Company or to petition for bankruptcy of the Company assets.

9.1. Any Investor or creditor of the Company or any person who has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees neither (1) to seize any assets of the Company, irrespective as to whether the assets in question belong to (i) the Compartment in which the Investor has invested or in which the creditor or the Contracting Party has contractual rights against the Company or (ii) any other Compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a Compartment (if any) nor (2) to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

V. Management

Art. 10. Management.

- 10.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.
- 10.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.



Art. 11. Decisions of the managers.

- 11.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.
- 11.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice.
- 11.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

- 11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.
- 11.5. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 11.6. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.
- 11.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.
- 11.8. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 12. Powers of the manager(s).

- 12.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.
- 12.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.
- 12.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 13. Representation.

13.1. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the sole signature of any manager acting individually or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 12.2. and 12.3. of these Articles.

Art. 14. Manager's liability.

14.1. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

VI. Shareholding

Art. 15. Voting Rights.

- 15.1. Each share entitles its holder to one vote.
- 15.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 16. Powers.

16.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

Art. 17. Decisions of the sole shareholder.

- 17.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.
- 17.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.



Art. 18. Decisions of the general meeting of shareholders.

- 18.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.
- 18.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. General meeting of holders of Instruments relating to a specific Compartment.

- 19.1. Owners of Instruments relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings in order to decide on any matters exclusively linked to such a Compartment and rights attached to these Instruments. The owners of Instruments of identical nature shall only be admitted to participate in such meeting.
- 19.2. Owners of Instruments relating to other Compartments of the Company shall not participate in these meetings. Unless otherwise provided by the Companies Law or the Securitization Law, articles 15 to 18 of these Articles shall apply mutatis mutandis to these meetings.

VII. Financial year, annual accounts, auditors, allocation of profits

Art. 20. Financial year.

20.1. The Company's financial year begins on the 1 st January and ends on the 31 December of each year.

Art. 21. Annual accounts.

21.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 22. Independent Auditor(s).

- 22.1. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur d'entreprises).
- 22.2. The independent auditor(s) shall be appointed by the sole manager or the board of managers of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Art. 23. Allocation of profits.

- 23.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.
- 23.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.
- 23.4. The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.
- 23.5. The Company shall determine at the end of each financial year the result for each Compartment as follows. The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during the fiscal year and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operations of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution). Any income and expenses not attributed to a particular Compartment shall be allocated between the different Compartments according to the asset value of each Compartment or in accordance to an apportionment basis approved by the sole manager or the board of managers of the Company, as the case may be, acting in the interest of the Company. The shareholders of each Compartment will approve the financial statements of the Compartment to which relate their rights in accordance with article 19 of these Articles.

VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution - Liquidation.

24.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine



their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

IX. General Provisions

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber		Aggregate Subscription price (EUR)	,
Bachmann Trust Company (New Zealand) Limited	100	12,500	12,500
Total:	100	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euros.

Extraordinary General Meeting

The shareholder[s] has/have immediately taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period of time:
- Mr. Denis Van den Bulke, born in Liège (B) on 10 July 1959, residing professionally at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
- Ms. Laurence Jacques, born in Verviers (B) on 11 April 1977, residing professionally at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bachmann Trust Company (New Zealand) Limited, une société constituée selon le droit de Nouvelle Zélande, ayant son siège social au 41 Shortland Street, Plaza Level, Auckland (Nouvelle-Zélande), enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Nouvelle-Zélande sous le numéro 1423322, ici représentée par Me Nadia Adjeroun, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2010 à Genève, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et du notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de Sukhmani Property S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

- Art. 1 ^{er} . Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Sukhmani Property S.à r.l. qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 3. Siège social.

- 3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.
- 3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des votants.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

- 4.1. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation dans le sens le plus large qu'elle permet et la Société peut, dans ce contexte, acquérir ou assumer, directement ou indirectement, les risques, existants ou futurs, liés à la détention de titres, de créances, de titres d'emprunts ou d'obligations, avec une décote ("distressed debt") ou non, de prêts et de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques, dans une ou plusieurs opérations de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, de valeurs mobilières, l'octroi de garanties, ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans la mesure prévue par la Loi sur la Titrisation et les Statuts.
- 4.2. La Société peut également (i) acquérir, détenir et céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, des participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir, disposer et investir dans des actions, titres, actifs, bons de souscriptions, prêts, obligations, billets à ordre, avances et autres instruments de dette ou valeurs mobilières. La Société peut octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.
- 4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de ce qui précède, elle pourra procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations, d'effets à payer ("notes") ou de tout instrument de dette, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout autre type de créance ou de valeurs mobilières.
- 4.4. La Société peut accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après "Sociétés Affiliées").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;
- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.
- 4.5. La Société pourra passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme ("futures"), opérations sur produits dérivés, marchés à prime, options, opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.6. La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits cidessus.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

- 5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.
 - 5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.



La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

- 6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.
- 6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actes par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Compartiments, subordination et interdiction de saisir les biens de la Société ou d'assigner la Société en faillite

Art. 7. Compartiments.

- 7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra créer un ou plusieurs compartiments (le(s) "Compartiment(s)") correspondant à une partie distincte du patrimoine de la Société. Sauf décision contraire du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les décisions du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant, relatives à un ou plusieurs Compartiments de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes à ces Compartiments, seront opposables aux tiers à compter de la date de ces décisions.
- 7.2. Entre Investisseurs (tel que défini ci-dessous), chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité séparée. Les droits des Investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf décision contraire du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces Investisseurs et créanciers. Les Investisseurs et créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens de ce Compartiment.
- 7.3. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.
- 7.4. La Société agissant en relation avec un de ses Compartiments, pourra émettre tout type de valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à l'actif et au passif rattaché audit Compartiment (ci-après les "Titres"). Sauf décision expresse du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, les détenteurs des Titres émis par un Compartiment ne sont pas habilités à demander la conversion de ces Titres en Titres d'un autre Compartiment.
- 7.5. Le terme "Investisseurs" se réfère dans le sens le plus large et de manière générique à tout investisseur de la Société, que celui-ci ait investi par voie de souscription d'actions ou de fractions d'action, de titres de dette, notes, obligations ou autres instruments financiers valeurs mobilières ou qu'il ait octroyé à la Société des avances ou autres garanties.
- 7.6. Dans le respect des interdictions ou limites spécifiques stipulées dans les documents contractuels (y compris d'émission de Titres) auxquels la Société est partie, la Société pourra céder ses biens à condition qu'une telle cession fasse l'objet d'une approbation de (i) l'assemblée générale des actionnaires et (ii) du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société, identifiant quels biens peuvent ainsi être cédés.

Art. 8. Subordination.

8.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut prévoir que l'exigibilité et le recouvrement des droits des Investisseurs et des créanciers soient subordonnés au paiement d'autres Investisseurs ou créanciers.

Art. 9. Interdiction de saisir les biens de la Société ou d'assigner la Société en faillite.

9.1. Tout Investisseur ou tout autre créancier de la Société ou toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la "Partie Contractante") accepte de ne pas (1) saisir les biens de la Société, alors même que les biens en question appartiennent (i) au Compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le créancier ou la Partie Contractante a des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre Compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un Compartiment (le cas échéant) ni (2) d'assigner la Société en faillite ou requérir contre la Société l'ouverture de toute procédure collective ou de réorganisation.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

V. Gestion

Art. 10. Gestion.

- 10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.
- 10.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Décisions des gérants.

- 11.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.
- 11.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

- 11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.
- 11.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.
- 11.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.
- 11.7. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.
- 11.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 12. Pouvoirs du/des gérant(s).

- 12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 12.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.
- 12.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 13. Représentation.

13.1. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle de tout gérant agissant seul ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 12.2. et 12.3 des Statuts.

Art. 14. Responsabilités des gérants.

14.1. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

VI. Associés

Art. 15. Droits de Vote.

15.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.



15.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 16. Pouvoirs.

16.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Décisions de l'associé unique.

- 17.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.
- 17.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procèsverbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 18. Décisions de l'assemblée générale des associés.

- 18.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.
- 18.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 19. Assemblée générale des propriétaires de Titres liés à un Compartiment déterminé.

- 19.1. Les propriétaires des Titres d'un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, se réunir en assemblée générale pour décider de toutes questions liées exclusivement à ce Compartiment et aux droits attachés à ces Titres. Ne sont admis à participer à pareille assemblée générale, que des propriétaires de Titres de même nature.
- 19.2. Les propriétaires de Titres liés aux autres Compartiments de la Société ne pourront pas participer à ces assemblées générales. Sauf s'il en est disposé autrement dans la Loi sur les Sociétés ou la Loi sur la Titrisation, les dispositions des articles 15 à 18 s'appliqueront mutatis mutandis à ces réunions d'assemblées générales.

VII. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

Art. 20. Exercice social.

20.1. L'exercice social commence le 1 e r janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels.

21.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 22. Réviseur(s) d'entreprise(s).

- 22.1. Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise(s).
- 22.2. Le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) est/sont nommé(s) par le gérant unique ou le conseil de gérance, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

- 23.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.
- 23.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- 23.4. Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- 23.5. La Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit. Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque



forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes). Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments en fonction de la valeur des actifs de chaque Compartiment ou en fonction d'une clé de répartition décidée par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, agissant dans l'intérêt de la Société. Les actionnaires de chaque Compartiment approuveront les comptes de ce Compartiment simultanément avec les comptes tenus par la Société, conformément à l'article 19 des Statuts.

VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution - Liquidation.

- 24.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.
- 24.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

IX. Dispositions générales

Art. 25. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur la Titrisation et la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre	Prix	Paiement
	de parts	de souscription	
	sociales	(EUR)	
Bachmann Trust Company (New Zealand) Limited	100	12.500,-	12.500,-
Total:	100	12.500,-	12.500,-

La preuve du paiement du total du prix de souscription a été fournie au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ 1.350,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Denis Van den Bulke, né à Liège (B), le 10 juillet 1959, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et
- Mme Laurence Jacques, née à Verviers (B), le 11 avril 1977, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra et fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ADJEROUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. Relation: LAC/2010/14919. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



P. DECKER.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010054065/571.

(100055364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Outbox, Société Anonyme.

Capital social: CAD 3.650.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 148.368.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 12 avril 2010 que:

Le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., domicilié à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011, est décidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010054130/18.

(100055355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Bluximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 139.318.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue extraordinairement le 16 février 2010 à Luxembourg pour statuer sur les comptes au 31.12.2008

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Bernard ZEIMET résidant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, né à Luxembourg, le 5 mars 1953 a été prolongé pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes de la Fiduciaire Fidag S.A., Succursale de Crans Montana, avec siège social à Lens en Suisse et avec adresse à CH-3963 Crans-Montana 2, Le Continental, Case postale 108, inscrite au registre du commerce du Valais central sous le numéro CH-626.9.000.624-0 a été prolongé pour une durée de 1 an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Signature.

Référence de publication: 2010054327/17.

(100055553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.600.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.685.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 21 avril 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:
- * Monsieur Andrew Rofe
- De nommer:
- * Monsieur Ascan Kokai, né le 18 février 1971 à Bonn-Bad Godesberg, Allemagne, résidant professionnellement au Maffeistrasse 3 80333 Munich, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 avril 2010. Signature Signataire autorisé

Référence de publication: 2010054545/19.

(100055814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

ALTERIS Luxembourg, Société Anonyme, (anc. ALTERIS Luxembourg SA).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 102.677.

L'an deux mil dix, le premier avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALTERIS Luxembourg SA", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 19 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 9 novembre 2004 numéro 1123

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 102.677.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures et sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant professionnellement à Mamer/Capellen

qui désigne comme secrétaire Madame Aurore Maron et comme scrutateur Madame Hélène Foucart demeurant professionnellement à Mamer/Capellen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1. Modification des pouvoirs du conseil d'administration
- 2. Transfert du siège social
- 3. Prolongation du mandat de l'administrateur unique
- 4. Prolongation du mandat du Commissaire
- 5. Modification de la raison sociale de la société
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre



compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte vers L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" Art. 2. (alinéa 1). Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen."



Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur unique et administrateur délégué Monsieur Guy VA-RACHE, né à Lille, France, le 4 mars 1960, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015 avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat du Commissaire, la société DUNE EXPERTISES Sàrl, dont le siège sis au L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110593 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée modifie la raison sociale de la société et en conséquence modifie l'article 1 comme suit:

" **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ALTERIS Luxembourg"."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, A. Maron, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 avril 2010 - WIL/2010/284 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010054120/129.

(100055579) Déposé au registre de <u>commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.</u>

Wertinvest Central Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.465.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 22. Februar 2010

Kommissar

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KPMG, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 31, Allee Scheffer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 103.065 von ihrem Mandat als Rechnungskommissar abzusetzen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sarl, mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg Sektion B unter der Nummer 20114 zum Rechnungskommissar der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Das Mandat dieses neu ernannten Rechnungskommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2013.

Luxemburg, den 29. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010054585/18.

(100055905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Persi 2 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.463.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme PERSI 2C S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106463, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 118 du 25 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1382 du 18 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- l) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1250) actions sans désignation de valeur nominale représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social de la société dans la commune de Schuttrange et fixation du siège social au 2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
 - 2. Modification subséquente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1 er des statuts.
 - 3. Divers
 - IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société dans la commune de Schuttrange et de fixer l'adresse du siège social au 2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Schuttrange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Luc BRAUN, Jean-Marie POOS, Horst SCHNEIDER, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. LAC/2010/16479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054590/58.

(100055730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.



VLUXIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier. R.C.S. Luxembourg B 139.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue extraordinairement le 16 février 2010 à Luxembourg pour statuer sur les comptes au 31.12.2008

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Bernard ZEIMET résidant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, né à Luxembourg, le 5 mars 1953 a été prolongé pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes de la Fiduciaire Fidag S.A., Succursale de Crans Montana, avec siège social à Lens en Suisse et avec adresse à CH-3963 Crans-Montana 2, Le Continental, Case postale 108, inscrite au registre du commerce du Valais central sous le numéro CH-626.9.000.624-0 a été prolongé pour une durée de 1 an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Signature.

Référence de publication: 2010054376/17.

(100055556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.), Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg G 49.

Comptes annules 2009 Bilan

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé		Capital	
Stock Manuels	940,74	Capitaux propres	. 6812,81
Banque			
ING 8	37 4 0,10		
Caisse	354,60		
Débiteurs			
Débiteur colloque 3	600,00	Résultat	. 9822,63
16	635,44		16635, 4 4
Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.			
		Martine	SCHAEFFER.
Compte de profits et pertes			
CHARGES		PRODUITS	
Frais financiers	44,65	Ventes	. 55,00
Frais de bureau	145,40	Don	. 4100,00
Résultat	822,63	Colloques	. 4900,22
		Avance nettes sur procurations	. 957,46
10	012,68		10012,68
Budget 2010			
DEBIT		CREDIT	
20 ^e anniversaire	00,00€	Colloques:	
Frais de bureau 50	00,00€	(Montreux, Luxembourg, Bordeaux,	
Frais financiers	€ 00,00	St Petersbourg)	15 000,00 €
Frais de domiciliation	50,00 €	Ventes Manuels	1 000,00 €
Système électronique		Procurations électroniques	1 500,00 €
17 35	50,00€		
	50,00 €		
17 50	€ 00.00		17 500.00 €
Référence de publication: 2010054486/37.			

(100055558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.



FAS S.A., Fiduciaire et Agence de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 27.241.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A.", en abrégé FAS S.A. (1987 2202 970) ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 78 de 1988, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.241

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Marcel ERNZER, économiste, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon LOGELIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe GUILLAUME, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EUROS (EUR 30.986,69.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Modification de l'objet social et en conséquence de l'article 2 des statuts.
- 2.-Augmentation du capital social à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000.-) par incorporation de réserves pour une montant de QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE ZERO TREIZE VIRGULE TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 469.013,31.-).
 - 3.- Modification de l'article 3 des statuts.
 - 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000.-) par incorporation de réserves non distribuées à concurrence de QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE ZERO TREIZE VIRGULE TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 469.013,31.-).

Libération de l'augmentation de capital

La libération a eu lieu moyennant incorporation de réserves libres non distribuées à concurrence d'un montant de QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE ZERO TREIZE VIRGULE TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 469.013,31.-), ainsi que ces réserves résultent du bilan de l'exercice 2009 dûment approuvé par le conseil d'administration et qui sera déposé au registre de commerce et des sociétés et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration. La déclaration



afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,00.-), divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont évalués approximativement à la somme de MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.00.-EUR-).

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Ernzer Marcel, Logelin, Guillaume, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 15 avril 2010. Relation: CLE/2010/329. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 16 avril 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010054483/76.

(100055577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Bronipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.904.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRONIPAR S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, Rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104.904, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 250 du 19 mars 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia STILL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicoletta LEONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 600 (six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2. Décharge aux organes de la société.
- 3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

CONFIDENTIA S.à R.L., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B 30.467.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PELLIZZARI, S. STILL, N. LEONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56833. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010054487/64.

(100055471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Worms, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.633.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 avril 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Worms ("la Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. René Sèze de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 14 avril 2010;
- d'accepter la démission de M. Gilles Bouthillier de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 14 avril 2010;
- de nommer TCG Gestion S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B 67887, ayant pour représentant permanent Mme Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz, France, domiciliée professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 14 avril 2010, son mandat expirant durant l'Assemblée Générale Annuelle devant être tenue en 2011.



Luxembourg, le 19 avril 2010. Luxembourg Corporation Company SA Administrateur-Délégué Fabrice Geimer Représentant Permanent

Référence de publication: 2010054572/22.

(100055827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

CBLUXIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 139.320.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue extraordinairement le 16 février 2010 à Luxembourg pour statuer sur les comptes au 31.12.2008

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Bernard ZEIMET résidant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, né à Luxembourg, le 5 mars 1953 à été prolongé pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes de la Fiduciaire Fidag S.A., Succursale de Crans Montana, avec siège social à Lens en Suisse et avec adresse à CH-3963 Crans-Montana 2, Le Continental, Case postale 108, inscrite au registre du commerce du Valais central sous le numéro CH-626.9.000.624-0 a été prolongé pour une durée de 1 an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Signature.

Référence de publication: 2010054488/17.

(100055561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Caluximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 139.321.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue extraordinairement le 16 février 2010 à Luxembourg pour statuer sur les comptes au 31.12.2008

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Bernard ZEIMET résidant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, né à Luxembourg, le 5 mars 1953 a été prolongé pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes de la Fiduciaire Fidag S.A., Succursale de Crans Montana, avec siège social à Lens en Suisse et avec adresse à CH-3963 Crans-Montana 2, Le Continental, Case postale 108, inscrite au registre du commerce du Valais central sous le numéro CH-626.9.000.624-0 a été prolongé pour une durée de 1 an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Signature.

Référence de publication: 2010054489/17.

(100055569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

VIDA HOLDING S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.375.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la société le 16 avril 2010

Résolutions

1. L'Associé Unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, 16 avril 2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010054498/15.

(100055148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.



Salon Ferny Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 66.909.

L'an deux mille dix, le vingt et un avril,

L'associée unique de la société à responsabilité limitée «SALON FERNY» SARL -R.C. B N° 66.909 a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

-Transfert du siège social

Première résolution

Madame LEITE BASTISTA Fernanda - associée unique de la société SALON FERNY SARL décide du transfert du siège social de sa société à l'adresse suivante: 27, Rue de la Libération L-4210 ESCH/ALZETTE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 21.04.2010.

LEITE BATISTA Fernanda.

Référence de publication: 2010054499/17.

(100055257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Tandem Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.074.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée Tandem S.à.r.l. a décidé de transférer le siège social de la société de l'adressé actuelle sise à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck vers L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

G.T. Experts Comptables S.àr.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010054500/14.

(100055597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Farringdon Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.096.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg le 18 mars 2010 à 15h00

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:
- * Approbation de la démission de M. Andreas Tholstrup de sa fonction d'Administrateur,
- * Election de M. Dennis van Wees, Burg. Haspelslaan 331, NL-1181 NC Amstelveen, en qualité de nouvel Administrateur du Conseil d'Administration,
 - * Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.
 - Après délibération, l'Assemblée a approuvé, la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

- M. Claes-Johan Geijer, Président
- M. Dennis van Wees
- M. Bruno Frèrejean
- M. Vincent Gruselle
- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.



Luxembourg, le 19 avril 2010. Pour extrait conforme Vincent GRUSELLE Administrateur

Référence de publication: 2010054612/28.

(100055286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Solvay Pharma Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.065.

Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 31 mars 2010

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Solvay Pharma Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010054501/14.

(100055421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

D-FinPar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 84.774.

Le siège social de la société est établi au no 160, route de Thionville à L-2610 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010054503/10.

(100055750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Diaverum Pooling GP & Co., SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.970.080,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles du Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.608.

EXTRAIT

Le gérant a décidé en date du 13 avril 2010 de transférer le siège social de la Société, du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au Le Dôme, entrée C, 2 ème étage, 2, avenue, Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054505/12.

(100055749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

I.T.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.518.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 février 2010 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour, que les décisions suivantes ont été prises:

- Changement du siège social: à compter du 1 ^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4 ^{ème} étage, L-2449 Luxembourg
 - Adresse professionnelle des Administrateurs:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur et administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010,



- * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010.
- * Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.
 - Révocation d'un administrateur et administrateur délégué
- * Monsieur Patrick Nguyen a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

I.T.E. HOLDING S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010054507/26.

(100055759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.072.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT S.àr.l. (anciennement Stenham Gestinor Audit S.à r.l.), 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75.908 et la société Koch Fiber Finance Holding S.à r.l. (anciennement Koch International (Luxembourg) S.à r.l.), R.C.S. Luxembourg B 100.072, en date du 31 mars 2004 a été résiliée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010054508/13.

(100055701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Drep Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 152.141.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 1 er avril 2010.

Il résulte de ladite résolution écrite que:

- le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 6, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} avril 2010.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour extrait conforme

Matthias PONS

Mandataire

Référence de publication: 2010054509/15.

(100055455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Optibase Real Estate Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 148.777.

EXTRAIT

La gérance a décidé de transférer avec effet au 1 ^{er} mars 2010 le siège social du 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010054519/12.

(100055625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck